



*Statuts*

*du*

*Club Rambert*

## TABLE DES MATIERES

STATUTS.....	1
1. <i>Constitution, buts et participations</i> .....	1
1.1 Constitution.....	1
1.2 Siège.....	1
1.3 Durée.....	1
1.4 Buts.....	1
1.5 Participations.....	1
2. <i>Membres</i> .....	2
2.1 Catégories de membres.....	2
2.2 Obligations des candidats.....	2
2.3 Admission.....	2
2.4 Devoirs.....	2
2.5 Démission.....	2
2.6 Radiation - Exclusion.....	2
2.7 Réintégration.....	2
2.8 Membre d'honneur.....	3
2.9 Membre honoraire.....	3
2.10 Membre jubilaire.....	3
3. <i>Organisation et administration</i> .....	3
3.1 Organes du club.....	3
3.2 Information.....	3
3.3 Votations.....	3
3.4 Assemblée générale ordinaire.....	4
3.5 Assemblée générale extraordinaire.....	4
3.6 Assemblée ordinaire.....	4
3.7 Comité.....	5
3.8 Compétences du comité.....	5
3.9 Représentation et signature.....	5
3.10 Commission de vérification des comptes.....	5
4. <i>Commissions</i> .....	6
4.1 Buts et désignation.....	6
4.2 Organisation.....	6
5. <i>Grand comité</i> .....	6
5.1 Organisation.....	6
5.2 But.....	6
6. <i>Finances et responsabilités</i> .....	7
6.1 Période comptable.....	7
6.2 Ressources.....	7
6.3 Finance d'entrée.....	7
6.4 Placements des fonds.....	7
6.5 Indemnités.....	7
6.6 Responsabilités.....	7
7. <i>Dissolution du club</i> .....	7
7.1 Forme.....	7
7.2 Attribution de la fortune.....	7
8. <i>Dispositions finales</i> .....	8
8.1 Révision.....	8
8.2 Adoption.....	8
QUELQUES DATES DE L'HISTOIRE DU RAMBERT.....	9

Troisième de couverture : **LISTE DES PRESIDENTS DU CLUB RAMBERT**

# CLUB RAMBERT – LAUSANNE

## STATUTS

### **1. Constitution, buts et participations**

#### **1.1 Constitution**

Le Club Rambert, ci-après désigné par « le club » fondé le 13 mai 1901 dans le cadre des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (UCJG), est une association organisée corporativement, régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Il est apolitique et ouvert aux hommes et femmes de toute confession.

#### **1.2 Siège**

Son siège est à Lausanne.

#### **1.3 Durée**

Sa durée est illimitée.

#### **1.4 Buts**

Le club poursuit les buts suivants :

- faire connaître et aimer la montagne de même que la nature en général
- contribuer à la sauvegarde des beautés naturelles de notre pays
- développer l'amitié en s'inspirant de l'idéal des Unions Chrétiennes (UC)

#### **1.5 Participations**

Le club peut participer à d'autres associations.

## **2. Membres**

### **2.1 Catégories de membres**

Le club distingue les membres suivants :

- junior
- jeunes de moins de 25 ans
- actif
- d'honneur
- honoraire
- jubilaire

### **2.2 Obligations des candidats**

- avoir participé à au moins une manifestation inscrite au programme des activités du club
- adresser au comité une demande d'admission
- accepter les statuts
- être parrainé par deux membres.

### **2.3 Admission**

Le comité examine les candidatures. Le candidat est reçu lors d'une assemblée du club.

### **2.4 Devoirs**

Les membres participent aussi régulièrement que possible aux activités du club. Ils paient la finance d'entrée et une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

### **2.5 Démission**

La démission doit être adressée au comité par écrit avant le 31 décembre. Le démissionnaire doit avoir acquitté ses obligations financières envers le club.

### **2.6 Radiation - Exclusion**

Le membre qui, sans motifs reconnus valables par le comité, n'a pas payé sa cotisation malgré un rappel et un avertissement, est radié.

L'exclusion d'un membre sans indication de motifs au sens de l'article 72 du CCS peut être prononcée par l'assemblée générale.

### **2.7 Réintégration**

La réintégration est possible moyennant une nouvelle demande d'admission.

## **2.8 Membre d'honneur**

Peut être proposé à ce titre par le comité tout membre ou autre personne ayant rendu des services particulièrement remarquables au club. Il est nommé par l'assemblée générale ordinaire.

## **2.9 Membre honoraire**

Le membre ayant 25 ans de sociétariat devient membre honoraire. Ses droits et devoirs sont les mêmes que ceux du membre actif.

## **2.10 Membre jubilaire**

Le membre ayant 50 ans de sociétariat devient membre jubilaire. Il a les mêmes droits et devoirs que le membre actif mais est exonéré de la cotisation.

# **3. Organisation et administration**

## **3.1 Organes du club**

- a) l'assemblée générale, organe suprême
- b) l'assemblée ordinaire
- c) le comité
- d) la commission de vérification des comptes.

## **3.2 Information**

L'information des membres est assurée par un bulletin périodique.

## **3.3 Votations**

Toutes les décisions sont prises à main levée et à la majorité des voix des membres présents. Le président de l'assemblée départage en cas d'égalité.

Les votes sont exprimés au bulletin secret si le quart des membres présents le demande.

Dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire, le comité décide de cas en cas si le vote par correspondance est admis. La manière d'exprimer ce vote est alors mentionnée dans la convocation.

### **3.4 Assemblée générale ordinaire**

Elle a lieu dans les 4 mois qui suivent le 31 décembre de l'année. Elle est convoquée par le comité au moins deux semaines à l'avance par avis publié dans le bulletin ou par lettre individuelle. L'assemblée générale a notamment les compétences suivantes :

- 1) adoption du rapport du comité sur l'exercice écoulé
- 2) adoption des rapports des commissions
- 3) adoption des comptes et décharge à la commission de vérification
- 4) fixation des cotisations annuelles, de la finance d'entrée et des taxes dans les chalets
- 5) adoption du budget
- 6) nomination :
  - du président du club
  - des membres du comité
  - des membres de la commission de vérification des comptes
  - des membres des différentes commissions et délégations
- 7) fixation des compétences du comité relatives aux dépenses extra-budgétaires
- 8) examen des propositions individuelles présentées au comité au moins dix jours avant l'assemblée.

### **3.5 Assemblée générale extraordinaire**

Elle est convoquée sur décision du comité ou si un cinquième des membres en fait la demande écrite, avec l'exposé des motifs. Le comité en fixe l'ordre du jour. La convocation a lieu par avis publié dans le bulletin ou par lettre individuelle.

Compétences :

- 1) décider de toute opération immobilière
- 2) adopter ou modifier les statuts
- 3) prendre toute décision importante justifiée par les événements
- 4) décider de la dissolution du club.

### **3.6 Assemblée ordinaire**

Les membres se réunissent en assemblée ordinaire selon un calendrier fixé par le comité.

Compétences :

- prendre toute décision relative aux activités courantes.

### **3.7 Comité**

Le comité est nommé par l'assemblée générale ordinaire. Il se compose :

- du président élu pour 1 an et rééligible deux fois un an
- du vice-président éligible un an avant la fin du mandat de président. Il est destiné à succéder au président
- du caissier
- de 2 à 3 autres membres, élus pour une année et rééligibles.

Les membres se répartissent librement les fonctions à part celle de président

La totalité des mandats accomplis au comité ne devrait pas excéder dix ans. Une interruption de cinq ans est alors nécessaire avant de pouvoir assumer une nouvelle charge.

Si les circonstances exigent de repourvoir à une vacance en cours d'exercice, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée.

### **3.8 Compétences du comité**

Le comité assure la direction générale du club et doit notamment :

- a) administrer le club conformément aux statuts
- b) représenter le club auprès de tiers
- c) convoquer les assemblées et appliquer les décisions qui y sont prises
- d) établir un rapport annuel
- e) présenter les comptes et le budget
- f) peut se faire représenter dans les différentes commissions du club
- g) maintenir un contact avec les Unions chrétiennes (UC)
- h) édicter les règlements et cahiers des charges propres aux différentes commissions, en collaboration avec ces dernières. Il veillera particulièrement à fixer les compétences respectives. Les règlements doivent être soumis à l'approbation d'une assemblée ordinaire.

### **3.9 Représentation et signature**

Le comité engage le club par la signature collective à deux, du président, ou à défaut du vice-président, et d'un autre membre du comité.

### **3.10 Commission de vérification des comptes**

Elle se compose de trois membres et d'un suppléant. Elle se réunit sur convocation du caissier. Le mandat de ses membres est limité à trois ans.

## **4. Commissions**

### **4.1 Buts et désignation**

Les commissions ont pour mission de seconder le comité dans sa tâche. Leurs compétences sont fixées par un règlement.

Les commissions suivantes sont dites exécutives :

- commissions des chalets
- commission jeunesse.

Les commissions suivantes sont dites consultatives :

- commission des bâtiments
- commission financière.

La commission de courses est abrogée. Le programme des courses sera publié à fin décembre.

Le comité peut en tout temps proposer à une assemblée ordinaire ou à l'assemblée générale ordinaire la constitution ou la dissolution de commissions exécutives et consultatives.

### **4.2 Organisation**

Les commissions sont formées de 5 à 11 membres nommés pour une année par l'assemblée générale ordinaire et sont rééligibles. Chaque commission désigne son président.

Les autres commissions sont formées de 4 membres au maximum.

La totalité des mandats accomplis dans une commission dite exécutive ne peut excéder dix ans. Une interruption de cinq ans est alors nécessaire avant de pouvoir assumer une nouvelle charge.

Le comité peut être représenté dans chacune des commissions.

## **5. Grand comité**

### **5.1 Organisation**

Le grand comité est formé du comité, des présidents et des caissiers des commissions.

Il est convoqué par le comité au moins une fois par année.

Lorsque les circonstances l'exigent, d'autres membres seront également convoqués.

### **5.2 But**

Préparer l'assemblée générale ordinaire.

## **6. Finances et responsabilités**

### **6.1 Période comptable**

L'année comptable se termine le 31 décembre.

### **6.2 Ressources**

Les ressources du club sont constituées par :

- a) le produit de ses biens
- b) les finances d'entrée
- c) les cotisations des membres
- d) les dons et autres libéralités.

### **6.3 Finance d'entrée**

Tout nouveau membre paie une finance d'entrée.

### **6.4 Placements des fonds**

Le comité ne peut placer les fonds disponibles autrement qu'en valeurs pupillaires et livrets d'épargne garantis par l'Etat.

### **6.5 Indemnités**

Le comité et les commissions ont droit à une indemnité annuelle qui doit figurer au budget.

### **6.6 Responsabilités**

Les engagements du club sont exclusivement garantis par son actif. Les membres n'encourent de ce fait aucune responsabilité personnelle. Les membres du comité et des commissions ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Ils ne contractent aucune obligation personnelle vis-à-vis des tiers en raison de leur gestion.

## **7. Dissolution du club**

### **7.1 Forme**

La dissolution du club ne peut être prononcée que dans une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet. Si l'assemblée générale extraordinaire ne réunit pas les deux tiers des membres du club, une nouvelle assemblée est convoquée dans les quatre semaines.

La dissolution peut être alors décidée par les membres présents.

### **7.2 Attribution de la fortune**

L'assemblée qui a voté la dissolution se prononce également sur l'attribution de la fortune.

## **8. Dispositions finales**

### **8.1 Révision**

Les présents statuts peuvent être révisés en tout temps, sur préavis du comité, par une assemblée générale extraordinaire.

### **8.2 Adoption**

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 22 mars 2013. Ils annulent et remplacent ceux du 28 janvier 2011.

Club Rambert Lausanne, le 24 avril 2013

Le Président:

Philippe Panchaud



Le Vice-Président :

François Bonjour



## Quelques dates de l'histoire du Rambert

- 1901** (13 mai) 12 unionistes se réunissent au Pré-du-Marché, pour fonder la Section de courses de l'UCJG de Lausanne.  
(Juin) Les paroles de quelques chants tirés en plusieurs exemplaires constitueront la première édition du Chansonnier Rambert.  
(6 juillet) Première course, au Chamossaire.
- 1902** (22 décembre) Création de la Commission des projections, dans le but d'agrémenter les séances.
- 1903** (Début de l'année) La section est autorisée à porter le nom de «Club Rambert», en souvenir de l'alpiniste et poète vaudois Eugène Rambert.  
(Février) Organisation d'une conférence à la Maison du Peuple sur le sujet : «Vieux Lausanne».
- 1905** On édite la deuxième édition du Chansonnier Rambert. Le club compte 78 membres.
- 1906** (1er juillet) Dès ce jour, le club a son drapeau. Comme on veut aussi un chalet, on nomme également une commission ad hoc.
- 1908** Plusieurs clubistes s'essayaient déjà à l'art du ski, aussi nomme-t-on un «Prévôt des skieurs».  
(24 avril) Inauguration de la Salle Rambert (local du club) au Pré-du-Marché.  
Création d'une bibliothèque.
- 1909** (7 février) Premier concours à ski, organisé au Chalet-à-Gobet.
- 1910** (23 avril) Par un don, le Club Rambert devient membre à vie de L'association du parc national (plus tard Ligue suisse pour la protection de la nature).
- 1911** Organisation d'un concours artistique.
- 1913** (Mai) Troisième édition du Chansonnier Rambert.  
(3 août) A l'assaut du premier 4000 en section : l'Allalinhorn (4034 m).
- 1919** (20 juin) Fondation de la FMU. (Fédération Montagnarde Unioniste)  
(Octobre) Création d'un Groupe de skieurs au sein du club.
- 1920** (Janvier) Quatrième édition du Chansonnier Rambert.  
(14 mai) Inauguration de la Salle Rambert, dans le bâtiment de l'avenue de l'Université 10, au premier étage.  
(Juin) Première course d'été de la FMU au Molard.  
(Été) Ouverture du premier camp de vacances aux Teises Jœurs.  
(13 novembre) Installation du chalet du Creux-des-Tables, loué à la commune de Châtel-Saint-Denis.

- 1921** (20 février) Première course d'hiver de la FMU, à la Chaux-de-Fonds.
- 1922** Ouverture du camp de vacances aux Mosses.
- 1924** (Septembre) La famille Rambert offre au club un buste-plaquette d'Eugène Rambert.
- 1925** (17 février) Première séance de cinéma à la Maison du Peuple «Chasse au renard à ski»; vu le grand succès, d'autres suivront.
- 1926** (18 novembre) Installation du chalet de Rosaly, sur Châtel-Saint-Denis, loué par le club.  
Des Mosses, le camp est transféré aux Diablerets.
- 1927** Le Club Rambert compte 197 membres.  
(28 octobre) La plupart des clubistes faisant du ski, on prononce la dissolution du Groupe des skieurs.
- 1930** (4 juillet) L'assemblée des clubistes décide l'achat de l'Hôtel de la Dent-du-Midi, à Champex-d'En-Bas, pour y installer son camp de vacances.  
Effectif: 231 membres.
- 1930/31** Inauguration de la Salle Rambert, au sous-sol de l'avenue de l'Université 10, entièrement aménagée par les clubistes.
- 1932** (Hiver) Cours de ski à Rosaly, suivant le système Bilgeri.  
(11 février) En souvenir du juge fédéral Rambert, la famille Rambert offre au club un portrait d'Eugène Rambert.  
(Juillet) Inauguration du camp de vacances à Champex-d'En-Bas.
- 1933** (22 janvier) La première fête d'hiver organisée à Rosaly remporte un grand succès.  
Les courses de montagnes à ski prennent un essor réjouissant, et le Grand-Combin se fait en course de section.
- 1934** (Noël) Cinquième édition du Chansonnier Rambert, entièrement revue et augmentée; tirage 4000 exemplaires.
- 1935** Le club inaugure son chalet de Rosaly sur Châtel-Saint-Denis.
- 1937** Les vétérans de la FMU plantent l'arbre de la liberté devant le chalet de Rosaly.
- 1944** Le club ouvre une seconde maison de vacances aux Diablerets (La Gentiane).
- 1945** (31 décembre) Effectif : 281 membres.
- 1947** Inauguration du chalet de Saanenmöser, loué par le club.
- 1948** Cession de notre maison de vacances «La Gentiane» à l'Union chrétienne de jeunes gens.
- 1951** Inauguration du chalet des Pars sur Gryon, chalet d'alpage, transformé par les membres. Fête du cinquantenaire à Champex.

- 1954** Sixième édition du Chansonnier Rambert, 4000 exemplaires.
- 1960** Incendie du chalet de Saanenmöser.
- 1961** Inauguration du nouveau chalet de Saanenmöser, construit en grande partie par les membres.
- 1962** Au 31 décembre, le club compte 340 membres.
- 1966** Début de l'ère des grandes courses. La face nord de la Lenzspitze est gravie par 9 participants. Cette époque des grandes ascensions se poursuivra jusqu'au 20 août 1978.
- 1971** (12/13 juin) Le club organise la 63<sup>ème</sup> rencontre d'été de la FMU à Champex. Expédition au Pérou par 4 Rambertistes.
- 1972** Inauguration du Cazard.
- 1976** (19 juin) Le club fête son 75<sup>ème</sup> anniversaire.  
Croisière en bateau l'après-midi, repas et soirée à Epalinges. 300 participants.
- 1977** (5/6 février) Le club organise la 55<sup>ème</sup> rencontre d'hiver de la FMU à Torgon.
- 1978** (20 août) Trois membres, tous excellents montagnards, perdent la vie dans la face sud du Mont-Blanc.
- 1979** L'assemblée extraordinaire du 8 octobre décide de vendre le chalet de Gryon et la maison de vacances de Champex.  
L'assemblée extraordinaire du 16 novembre se prononce pour l'admission des femmes au club par 68 oui, 1 non et 2 abstentions. La première femme est reçue le 14 décembre.
- 1980** (16 avril) Le chalet de Gryon est vendu.  
(30 septembre) Le club compte 393 membres grâce à 36 admissions (surtout féminines).
- 1981** Expédition FMU à l'Himalaya. Des 25 alpinistes et marcheurs, 8 sont Rambertistes.
- 1983** (4/5 juin) Le club organise la 75<sup>ème</sup> rencontre d'été de la FMU à Pont-de-Nant.
- 1985** Rosaly fête son 50<sup>ème</sup> anniversaire
- 1988** Vente de Champex
- 1990** Vente de la Gentiane
- 1991** Rénovation et agrandissement du chalet de Saanenwald
- 1992** Inauguration du chalet de Saanenwald rénové
- 1994-95** Rénovation et agrandissement du chalet de Rosaly
- 1995** Inauguration du chalet de Rosaly rénové

- 1997** Trekking FMU au Siroua, sud de l'Atlas marocain, part. de 7 rambertistes.
- 2001** Le club fête son 100<sup>ème</sup> anniversaire - traversée du Jorat en char à cheval puis poursuite Assens - Bercher et retour en train à vapeur (105 part.) repas et soirée à la grande salle du Mont s/Lausanne avec sketches et l'école du cirque, (150 part.)
- 2002** Modification des statuts, admission des juniors dès l'âge de 10 ans.
- 2003** Trekking FMU, en Corse, le célèbre GR 20 sud, part. 9 rambertistes.  
Le Rambert organise la rencontre d'été à Saanenwald.
- 2005** Le Rambert compte 284 membres dont 20 juniors, rétrospectives des camps d'été juniors (DVD classé aux archives).
- 2009** Le 6 novembre 2009 à Grandson, la FMU, après nonante ans d'existence, est dissoute.

## Liste des présidents du Club Rambert

1901	Arthur MEYER †
1902-1906	François MOSER † (président d'honneur du 26 avril 1907 au 25 novembre 1941)
1907-1909	Edouard LÉCHAIRE †
1910-1912	Louis AMAUDRUZ †
1913-1914	Charles BAUD †
1915	François MOSER †
1916-1918	Charles BAUD †
1919-1921	Paul LAUFFENBURGER †
1922-1925	Léon PERRET †
1926-1931	Henri GOTTRAUX † (président d'honneur du 19 janvier 1945 à décembre 1989)
1932-1936	Georges JAUNIN †
1937-1938	Ernest BRON †
1939-1942	Jacques ROSSI †
1943-1945	Roger ANDEREGG †
1946-1948	Henri MOSER †
1949-1951	Henri SARTORI †
1952-1954	Richard MARMIER †
1955-1957	Albert ROSSIER †
1958-1962	Jean DORIER †
1963-1965	Ferdinand KRENGER †
1966-1968	Ernest STAUB †
1969-1973	Alfred SCHLAEPPI †
1974-1976	Paul-Daniel PANCHAUD
1977-1981	Pierre-André JAUNIN
1982-1985	Jean-Claude BERGER
1986-1988	Michel LAUQUIN †
1988-1993	Eric STAUB
1994-1998	Jean-Jacques VITTOZ
1999-2006	Willy MOSER
2007-2011	Cédric PRETRE